

Sommaire

Introduction	5
Public cible	5
Nature de l'investissement	5
L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index) : un indice basé sur la qualité	7
Pourquoi investir dans des entreprises de qualité ?	7
Pourquoi investir aussi en dehors de la zone euro ?	7
Pourquoi exclure les valeurs financières ?	7
Pourquoi utiliser un filtre de qualité ?	7
Processus de sélection des actions	8
Evolution historique de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index)	9
Performances annuelles des indices iSTOXX® Europe Quality Income UH (PR) et Euro STOXX 50® (PR) Evolution historique de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (PR) depuis son lancement	9
et de l'indice Euro STOXX 50® (PR)	9
Composition de l'indice	10
Remboursement à l'échéance	12
Illustrations fictives	13
Mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice	13
Principaux risques de SG Issuer (LU) Europe Quality Note	14
Disponibilité du prospectus	14
Risque de crédit	14
Evénements exceptionnels affectant les sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement	
ou résiliation anticipée	15
Risque de fluctuation du prix	15
Risque de liquidité	15
Risque de rendement	15
Principales caractéristiques financières	16
Avis important	17

Introduction

- Placement d'une durée de 10 ans.
- Performance liée à celle de l'indice iSTOXX®
 Europe Quality Income UH (Price Index)¹,
 sans limite à la hausse. Vous ne bénéficiez
 pas des dividendes des actions composant l'indice.
- A l'échéance, vous avez droit :
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) ET à une plus-value brute³ unique équivalente à 100% de la moyenne des performances de l'indice depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement⁴ si cette moyenne est positive ;
- au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²), si la moyenne des performances précitée est négative ou nulle.
- Vous avez droit à l'échéance au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale, en tant que Garant.
- Emetteur: SG Issuer, garanti par Société
 Générale [Moody's: A2 (perspective stable),
 S&P: A (perspective négative),
 Fitch: A (perspective stable)]⁵.

Public cible

Cet instrument complexe s'adresse aux clients qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de SG Issuer (LU) Europe Quality Note et qui disposent d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 16).

De plus, SG Issuer (LU) Europe Quality Note est réservé aux clients bénéficiant du package Premium ou Nagelmackers tels que définis dans le Règlement 'Offre de produits et services' disponible sur nagelmackers.be/reglements et dans toutes les agences Nagelmackers.

Nature de l'investissement

SG Issuer (LU) Europe Quality Note est un titre de créance structuré émis par SG Issuer. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais²);
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute³ unique liée à la performance de l'indice (voir page 12).

Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale.

¹ Indice représentatif d'un portefeuille de 25 à 75 actions européennes non financières à pondération égale sélectionnant des valeurs offrant une meilleure stabilité sur le long terme. Pour plus d'informations sur le processus de sélection des actions, référez-vous aux pages 7 et 8.

² Frais d'entrée de 2,00% maximum.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

⁴ Dates des observations annuelles renseignées à la page 16.

⁵ Ratings au 05/11/2015. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment.



L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index) : un indice basé sur la qualité

Pourquoi investir dans des entreprises de qualité?

La performance de SG Issuer (LU) Europe Quality Note est liée à celle de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH, calculé et publié par STOXX®, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH se compose de 25 à 75 actions européennes sélectionnées en fonction de nombreux critères (marge opérationnelle, endettement, rentabilité des actifs, taux de dividende anticipé supérieur à 4% - l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes versés...) et passées en revue tous les trois mois. Dans un souci de réduction du risque (volatilité), les actions du secteur financier sont exclues.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de STOXX, www.stoxx.com, calculateur externe de l'indice et agent de calcul indépendant.

Pourquoi investir aussi en dehors de la zone euro?

Les pays européens les plus développés figurent dans la zone euro. Néanmoins, limiter ses investissements à ces pays ne favorise pas nécessairement la diversification du portefeuille des clients. Il est donc utile d'avoir accès à d'autres pays hors zone euro (Royaume-Uni, Suisse...).

Pourquoi exclure les valeurs financières ?

Les valeurs financières représentent une part importante des indices habituels (par exemple l'Euro STOXX 50®). Dans un souci de diversification et de réduction du risque (volatilité de ce type de valeurs), l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH n'intègre donc aucune valeur financière dans son univers d'investissement.

Pourquoi utiliser un filtre de qualité ?

A la différence de l'Euro STOXX 50® qui est exclusivement constitué à partir de la taille de capitalisation boursière des valeurs qui le composent, le critère principal de sélection des valeurs de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH est placé sur un registre qualitatif. Tous les 3 mois, toutes les actions de l'univers d'investissement seront donc passées en revue en fonction de critères tels que : rentabilité, productivité des actifs, marge opérationnelle, endettement, ratio de liquidité, risque de dilution des actionnaires, capacité à servir des dividendes élevés, risque de défaut...

Le but étant de sélectionner les actions en fonction de leur potentiel sur le long terme et d'éviter que seules les plus grandes entreprises européennes soient surpondérées au sein de l'indice.

Comment s'effectue la sélection des actions?

Univers d'investissement

Les entreprises européennes (y compris hors zone euro)

Elles doivent être listées sur un marché réglementé, avoir une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros et offrir une liquidité suffisante

1er filtre

Exclusion des entreprises du secteur financier

2^e filtre

Sélection trimestrielle de 25 à 75 actions équipondérées

Les actions peuvent être passées en revue tous les 3 mois sur la base de critères tels que : rentabilité, productivité des actifs, marge opérationnelle, endettement, ratio de liquidité, risque de dilution des actionnaires, capacité à servir des dividendes élevés, risque de défaut, etc.

Indice iSTOXX® Europe Quality Income UH

Dans le but de sélectionner des actions en fonction de leur potentiel sur le long terme, l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH utilise un système de notation qui permet d'accorder des scores à chaque entreprise. L'objectif est de sélectionner des sociétés à faible risque et de qualité en se basant sur un certain nombre de ratios d'analyse fondamentale.

La sélection trimestrielle des 25 à 75 actions se fait de manière systématique et selon un processus strict. Tous les 3 mois, un 'score de qualité' et un 'score de bilan' sont établis.

Le 'score de qualité' est basé sur une série de critères d'analyse fondamentale tels que la rentabilité, la productivité des actifs ou la marge opérationnelle. Le 'score de qualité' est compris entre 0 et 9. Afin d'être sélectionnée pour faire partie de l'indice, une entreprise doit avoir un score de qualité supérieur ou égal à 7.

Le 'score de bilan' mesure la solvabilité de l'entreprise et donc la qualité de son crédit. Le but étant de sélectionner des entreprises présentant un faible risque de défaut. Ne sont sélectionnées pour rentrer dans l'indice que les 40% d'actions les mieux notées.

En outre, le taux de dividende anticipé doit être supérieur à 4% et la liquidité de l'action suffisante (capitalisation boursière de minimum 1 milliard d'euros et volume d'échange journalier moyen sur 6 mois de 5 millions d'euros).

Dans le cas d'un indice de type 'Price' (par opposition à un indice de type 'Total Return'), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influencent donc pas directement sa valeur.

La méthodologie détaillée de l'indice peut être consultée sur le site de STOXX : www.stoxx.com

Source : STOXX au 19/10/2015. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien que cette information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Emetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

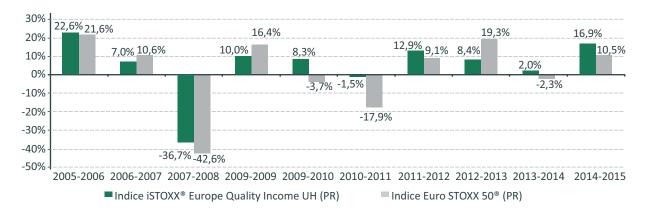
Evolution historique de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index)

L'indice a été lancé le 17 juillet 2014 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 100 points à la date du 31 décembre 2004.

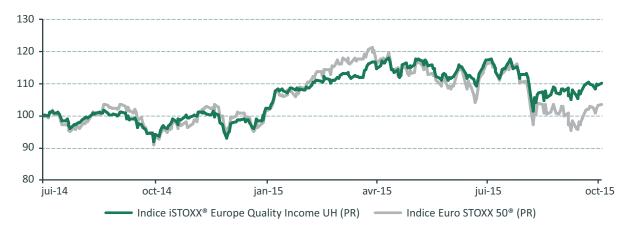
Toutes les données précédant le 17 juillet 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé avant cette date.

Performances annuelles des indices iSTOXX[®] Europe Quality Income UH (PR) et Euro STOXX 50[®] (PR)

(calculées le 19 octobre de chaque année entre le 19 octobre 2005 et le 19 octobre 2015)



Evolution historique de l'indice iSTOXX[®] Europe Quality Income UH (PR) depuis son lancement et de l'indice Euro STOXX 50[®] (PR)



Les investisseurs peuvent consulter le site de STOXX pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition dans le document 'Component Information / EUR Net Return' de l'onglet Data : https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXEQIP

Source: Bloomberg au 19/10/2015. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien que cette information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Emetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Composition* de l'indice

Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

Nom	Pays	Secteur
Swisscom AG	Suisse	Communications
Next PLC	Grande-Bretagne	Consommation cyclique
Sanofi	France	Consommation non cyclique
Hugo Boss AG	Allemagne	Consommation cyclique
British American Tobacco PLC	Grande-Bretagne	Consommation non cyclique
Imperial Tobacco Group PLC	Grande-Bretagne	Consommation non cyclique
Total SA	France	Energie
Hennes & Mauritz	Suède	Consommation cyclique
Elisa Oyj	Finlande	Communications
Eutelsat Communications	France	Communications
Enagas SA	Espagne	Services aux collectivités
SES	Luxembourg	Communications
Freenet AG	Allemagne	Communications
SSE PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
Telenor ASA	Norvège	Communications
Koninklijke Ahold NV	Pays-Bas	Consommation non cyclique
BHP Billiton PLC	Grande-Bretagne	Matériaux de base
United Utilities Group PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
National Grid PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
Pennon Group PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
Informa PLC	Grande-Bretagne	Communications
Orkla ASA	Norvège	Consommation non cyclique
BP PLC	Grande-Bretagne	Energie
TDC A/S	Danemark	Communications
Teliasonera AB	Suède	Communications
SNAM SPA	Italie	Services aux collectivités
Terna SPA	Italie	Services aux collectivités
Talktalk Telecom Group	Grande-Bretagne	Communications
Centrica PLC	Grande-Bretagne	Services aux collectivités
Ziggo NV	Pays-Bas	Communications

^{*}Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue tous les 3 mois (voir page 8).

Source: Bloomberg au 06/11/2015. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien que cette information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Emetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Remboursement à l'échéance

D'une durée de 10 ans, SG Issuer (LU) Europe Quality Note vous permet d'avoir droit à la performance de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index), un indice composé de 25 à 75 actions européennes sélectionnées notamment sur la base de critères de qualité (voir pages 7 et 8).

A l'échéance, SG Issuer (LU) Europe Quality Note vous donne droit à :

- un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais¹) ;
- une éventuelle plus-value brute² et unique

équivalant à 100% de la moyenne des performances de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index) depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement³, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale.

Si la performance retenue à l'échéance est nulle ou négative, vous n'avez droit qu'au remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale.

Moyenne des performances de l'indice observées chaque année pendant la durée du placement SG Issuer (LU) Europe Quality Note	Remboursement à l'échéance		
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial		
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial + Performance moyenne de l'indice calculée au cours de la vie du placement ²		

N.B. : Le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance retenue à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

¹ Frais d'entrée de 2,00% maximum.

² Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

³ Dates d'observations annuelles renseignées en page 16.

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Société Générale, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane (hausse modérée de l'indice)	Performance élevée (forte hausse puis faible baisse de l'indice sur les 3 dernières années)
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-38,00%	30,00%	65,00%
Performance moyenne retenue de l'indice	-22,20%	27,90%	56,20%
Remboursement à l'échéance	100,00%	127,90%	156,20%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ¹ (frais d'entrée maximum inclus ²)	-0,20%	2,28%	4,34%

Mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price Index) depuis le lancement du placement	17%	30%	45%	56%	64%	70%	75%	72%	68%	65%
Moyenne des performances de l'indice										56,20%

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de 2% maximum.

Principaux risques de SG Issuer (LU) Europe Quality Note

Société Générale déclare que le produit SG Issuer (LU) Europe Quality Note est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. Société Générale s'engage à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses du prospectus de base relatives au produit.

Disponibilité du prospectus

Les 'Notes' SG Issuer (LU) Europe Quality Note émises par SG Issuer (Series 78346EN/15.12) décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 13 novembre 2015) dans le cadre du 'Debt Issuance Programme Prospectus' daté du 26 octobre 2015 et approuvé par la CSSF le 26 octobre 2015 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les éventuels suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives et le résumé spécifique en langue française de l'émission sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier,

à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus et à la Partie B point 8 des Conditions Définitives. Tout nouveau supplément au programme ('Debt Issuance Programme Terms') sera publié sur le site du distributeur. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit du Garant de l'Emetteur, Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P, A2 selon Moody's et A selon Fitch). Si le Garant fait l'objet d'un défaut (par exemple à cause d'une faillite), l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur et du Garant peut avoir des répercussions sur le prix du marché de SG Issuer (LU) Europe Quality Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur et/ou du Garant, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes; dans ce cas, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.

Evénements exceptionnels affectant les sous-jacent(s): ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Pour plus d'information, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (pages 514 à 526).

Risque de fluctuation du prix

L'investisseur doit être conscient que la valeur de SG Issuer (LU) Europe Quality Note peut, pendant la durée de ce produit, être inférieure au montant du capital investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement de SG Issuer (LU) Europe Quality Note. Le droit au remboursement de 100% du capital ne vaut qu'à la date d'échéance. Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut être volatil, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier

de l'évolution de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH Price Return, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'émetteur. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement.

Risque de liquidité

Ce titre n'est listé sur aucune Bourse.

Société Générale assurera la liquidité
de ce produit en se portant acquéreur (fourchette
achat/vente de 1%) sauf circonstances
exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre
ses titres avant l'échéance devra les vendre
au prix déterminé par Société Générale
en fonction des paramètres du moment
(voir Fiche technique, rubrique 'Revente avant
l'échéance').

Risque de rendement

SG Issuer (LU) Europe Quality Note n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées au cours de la vie du placement, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Principales caractéristiques financières

Nom	SG Issuer (LU) Europe Quality Note
Code ISIN	XS1265844586
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	Frais d'entrée en sus du prix d'émission, payables à Nagelmackers < 25 000 EUR : 2,00% 25 000 – 49 000 EUR : 1,75% 50 000 – 74 000 EUR : 1,50% ≥ 75 000 EUR : 1,25% Commission de distribution et de partenariat Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,0% par an du montant des titres effectivement placé. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que, Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de SG Issuer (LU) Europe Quality Note sont déjà inclus dans le prix d'émission.
Emetteur	SG Issuer
Distributeur	Nagelmackers
Туре	Titre de créance de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 17 novembre 2015 au 21 décembre 2015
Date d'émission	28 décembre 2015
Date d'échéance	8 janvier 2026
Date de constatation initiale	28 décembre 2015
Dates des observations annuelles	28 décembre 2016; 28 décembre 2017; 28 décembre 2018; 30 décembre 2019; 28 décembre 2020 28 décembre 2021; 28 décembre 2022; 28 décembre 2023; 30 décembre 2024; 29 décembre 2025
Sous-jacent	Indice iSTOXX® Europe Quality Income UH Price Index (Code Bloomberg : SXEQIP Index)
Profil d'investisseur	 Uniquement Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'. Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers. Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.
Fiscalité	 Applicable à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales Précompte mobilier: 25% (2015). Taxe sur Opérations de Bourse (TOB): aucune sur le marché primaire et 0,09% (maximum 650 EUR) sur le marché secondaire. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Revente avant l'échéance	Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché. Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par mois sur nagelmackers.be/fr/cours-infos.
Réclamation	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, rue Belliard 15-17 b.8, 1040 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à consulter leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le 'Garant'). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/ vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE 'U.S. PERSON' (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET, PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'Indice: L'indice mentionné dans le présent document (l''Indice') n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice iSTOXX° Europe Quality Income UH ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les 'Concédants'), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Traitement fiscal attendu : Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

